

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	
En exercice	13
Présents	09
Exprimés	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 14 février 2022, s'est réuni en session sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, LACOTE Dominique, THERET Yves, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, SICAULT Annick, SAUGER Caroline, WIART Maryse.

Absents excusés : M. ROY Jean-François (a donné pouvoir à M. ROY Antoine), Mme BECCAVIN Sandrine (a donné pouvoir à Mme DESRIAUX Elisabeth), Mme GAUDÉ Lydia (a donné pouvoir à Mme WIART Maryse), Mme RAVENELLE Nathalie (a donné pouvoir à M. JOURDAIN Francis).

Secrétaire : Mme SAUGER Caroline.

Délibération n° 06/2023 du 21 février 20223
Approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2022 affectant le résultat 2022
du Budget EPICERIE MULTISERVICES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 : EPICERIE MULTISERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Receveur,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes

1°/ - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°/ - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°/ - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Compte de gestion 2022 voté à l'unanimité.

Puis le Conseil Municipal élit Madame DESRIAUX Elisabeth, Adjointe afin de présenter le Compte Administratif 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 : EPICERIE

Madame DESRIAUX Elisabeth présente le compte administratif 2022.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées ainsi que conformes au compte de gestion, constatant un excédent de fonctionnement de 6 951,31 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire

Excédent antérieur reporté au 31/12/2021

5 978,30 €

Résultat de l'exercice : excédent

973,01 €

Excédent au 31/12/2022

6 951,31 €

Affectation obligatoire

* à l'exécution du virement à la section
d'investissement (compte 1068)

0,00 €

Solde disponible affecté comme suit

* affectation à l'excédent reporté

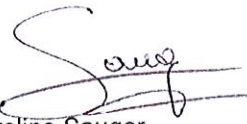
(report à nouveau créateur) (ligne 002)

6 951,31 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,


Caroline Sauger



Le Maire


Francis Jourdain

Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.